



B E T W E E N :

E N T R E :

J.L.H.-S.

J.L.H.-S.

APPELLANT

APPELANTE

- and -

-et-

J.B.S.

J.B.S.

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by teleconference:  
The Honourable Justice French

Motion entendue par téléconférence :  
l'honorable juge French

Date of hearing:  
April 12, 2023

Date de l'audience :  
le 12 avril 2023

Date of decision:  
April 12, 2023

Date de la décision :  
le 12 avril 2023

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

J.L.H.-S. on her own behalf

J.L.H.-S. en son propre nom

J.B.S. on his own behalf

J.B.S. en son propre nom

DECISION

DÉCISION

The motion for an extension of time to perfect the appeal is allowed without costs. The appeal shall be perfected on or before May 18, 2023.

La requête en prorogation du délai pour la mise en état de l'appel est accueillie sans dépens. L'appel doit être mis en état au plus tard le 18 mai 2023.